Le Criirem est une association reconnue d'intérêt général, à ce titre les dons et adhésions sont déductibles à hauteur de 66% des revenus nets imposables.

(riirem

Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques

Le Président, la Secrétaire Générale et toute l'équipe du Criirem vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2012.

Antennes relais : pourquoi faire réaliser des mesures par le Criirem?

Les mesures du Criirem sont **indépendantes** : il n'y a aucun engagement vis à vis des opérateurs, des associations, des industriels ou des collectivités.

Les mesures du Criirem sont **inopinées** : le Criirem n'informe pas les opérateurs ni de la date, ni de l'heure des mesures.

Les mesures, en V/m, sont réalisées sur site par un ingénieur Criirem avec une sonde isotropique qui mesure le niveau de champ global. Puis, sur le point où la mesure globale est la plus élevée, un analyseur de spectre détecte les différentes fréquences présentes et indique le niveau de champ pour chacune d'elles.

Ces interventions sur site permettent au Criirem d'évaluer le niveau d'exposition maximale des habitations ou lieux divers (travail, écoles, ...), aux ondes électromagnétiques, dans la bande des fréquences radioélectriques (ondes radio, TV, téléphonie mobile, WIFI, WIMAX, DECT, Radar ...).

L'expert Criirem vérifie ensuite que toutes les réglementations et que toutes les normes en vigueur sont bien respectées.

Enfin, il donne des avis pertinents sur la gestion des risques potentiels dans les lieux expertisés.

Le mot de l'association

Depuis sa création en 2005, les actions du CRIIREM ont évolué mais l'objectif principal est toujours la protection des personnes et des biens face aux rayonnements électromagnétiques des Extrêmement Basses Fréquences (ELF), RadioFréquences (RF) et HyperFréquences (HF) :

Il s'agit d'obtenir des pouvoirs publics une mise à jour d'une réglementation obsolète (décret du 3 mai 2002), réduisant les seuils d'exposition du public dans les lieux de vie à 0,6 V/m sur la bande des HyperFréquences (GSM 900, GSM 1800, UMTS, DECT, Wifi, Wimax, 4G) de la téléphonie mobile, 1V/m pour les ondes radioélectriques, et 0,25 micro Tesla pour les Extrêmements Basses Fréquences 50 Hertz générées par les transports d'électricité.

Dans notre travail avec les collectivités, aujourd'hui l'objectif est la réduction des niveaux d'exposition avec la stratégie suivante : un état de lieux avec cartographie des niveaux d'exposition qui permet de tenir compte de la situation existante avant d'envisager de nouvelles installations d'antennes relais ou autres.

Sur un plan plus général, nous œuvrons pour :

- Poursuivre les expertises sur l'environnement électromagnétique dans les lieux de vie, et d'activité (entreprises, écoles, collèges, hôpitaux, collectivités diverses)
- Informer les élus, les citoyens sur les niveaux d'exposition auxquels les populations sont exposées aujourd'hui, suite à l'arrivée des technologies, 3G, 4G, WIFI, WIMAX ...
- Interpeller les pouvoirs publics sur les parutions, les décisions, les prises de position. (courrier OMS, ministère de la Santé, AFSSET, ANSES, Préfets…).
- Poursuivre l'évaluation des niveaux d'exposition des populations sur l'ensemble du territoire national à partir des expertises réalisées par le CRIIREM depuis 2005, dans le cadre de recherches statistiques comparatives avec l'Université du Maine.
- Poursuivre notre participation dans le cadre du Grenelle 2, au COMOP (Comité Opérationnel), au COPIC (Comité de Pilotage), à l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité de l'Environnement et de la Santé) et à l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).

Le Criirem est une association reconnue d'intérêt général, à ce titre les dons et adhésions sont déductibles à hauteur de 66% des revenus nets imposables.

interne

Schémas de l'exposition aux antennes relais

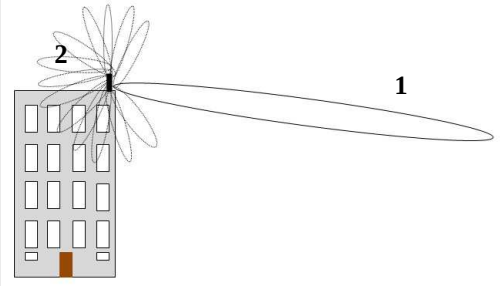

Ici on remarque le faisceau principal (1) de l'antenne ainsi que les lobes secondaires (2) qui impactent les deux derniers étages de l'immeuble.

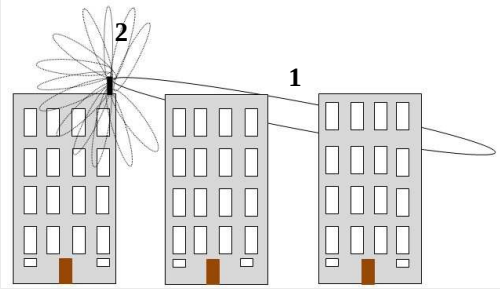

L'exposition sera maximale dans les appartements aux deux derniers étages de l'immeuble porteur de l'antenne, mais aussi dans les appartements des immeubles juste en face.

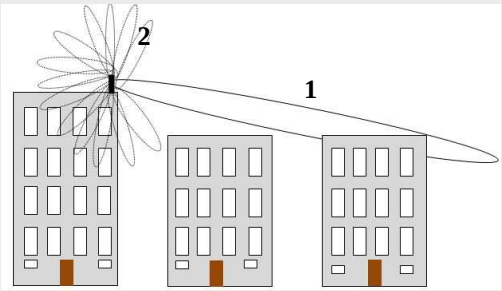

Si les immeubles d'en face sont plus bas, il est possible que le faisceau principal (1) de l'antenne passe au dessus.

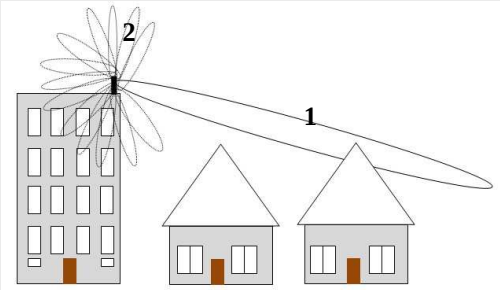

Si les antennes sont proches des habitations, les maisons les plus proches ne seront pas forcément les plus impactées. Le niveau d'exposition pourrait y être important, mais une habitation un peu plus éloignée peut se trouver dans le faisceau principal (1) et donc avoir un niveau d'exposition bien plus élevé.

Attention : il s'agit d'un principe et non de schémas proportionnés.

Inauguration des bureaux au nom de Claire Jeanne Moraschetti et Roger Santini le 1er octobre 2011

Nous tenions à remercier :
nos adhérents, nos bénévoles et Marc Filterman présents lors de cette inauguration.

Le Criirem est une association reconnue d'intérêt général, à ce titre les dons et adhésions sont déductibles à hauteur de 66% des revenus nets imposables.

Plaques à induction

Comme son nom l'indique, le principe est de générer un champ d'induction magnétique Basses Fréquences, de 25 à 50 kiloHertz, modulés, qui produit des courants induits dans le métal du récipient posé sur la plaque, ce sont ces courants qui produisent de la chaleur.

Dans l'ensemble, il s'agit donc d'ondes dites RadioFréquences.

Pour qu'il y ait suffisamment de chaleur, il est nécessaire que la puissance, donc l'ampérage du circuit électrique, soit élevé. Le champ d'induction magnétique augmente alors avec la puissance. Plus il y a de plaques en fonctionnement, à une puissance élevée, plus le niveau de champ magnétique est important.
Il varie de 2 à 10 microTeslas à 30cm et de 1 à plusieurs microTeslas à 1m autour des plaques.

On devra s'écarter de 2m lorsque les plaques fonctionnent pour que le niveau d'exposition soit inférieur à 0,4 microTeslas.

Attention certaines plaques émettent un champ d'induction magnétique même quand elles ne fonctionnent pas. Hors fonctionnement, débrancher le système est une sage précaution.

Rappelons que dans une déclaration de mai 2012, l'Organisation Mondiale de la Santé classe les ondes radioélectriques (RadioFréquences et HyperFréquences) dans la catégorie 2B des sagents « peut-être cancérigènes pour l'homme » comme l'amiante, le plomb, le DDT.

L'utilisation de ce mode de cuisson est fortement déconseillée pour les femmes enceintes, les enfants et interdite pour les porteurs d'implant actif tel les pacemakers, pompes à insulines...

Téléphone sans fil (DECT)

Ces téléphones sans fil se composent d'une base et d'un combiné mobile, voire plusieurs, construits selon la norme DECT (Digital Enhanced Cordless Telecommunication) qui utilise la gamme de fréquence de 1900 MégaHertz.

La plupart des bases DECT émettent en permanence. Seuls certains modèles appelés « Low Radiations » n'émettent pas lorsque le combiné est posé sur sa base.

À moins de 20 cm de la base, les valeurs de champs électromagnétiques émis vont de 10 V/m à 110 V/m lors d'un appel. En l'absence de toute conversation, le niveau de champ approche encore les 1 V/m, et jusqu'à 40 V/m à quelques centimètres de la base. Plus la portée du téléphone est grande plus il émet.

Le Criirem déconseille particulièrement ces téléphones DECT qui exposent les utilisateurs à des niveaux supérieurs à ceux générés par les antennes relais de téléphonie mobile.

Si vous n'avez pas le choix, il est impératif de choisir un téléphone « Low Radiations » et de ne l'utiliser que pour des conversations de moins de 10 minutes.

Chers adhérents

Nous vous informons que nous avons ouvert un compte Facebook et un compte Twitter au nom du Criirem.
N'hésitez pas à « devenir nos amis » pour suivre notre actualité sur la toile.

Si vous souhaitez recevoir notre Flash tous les mois, n'oubliez pas de communiquer votre adresse mail à contact@criirem.org ou par courrier au Criirem, 19-21 rue Thalès de Milet, 72000 LE MANS. Tél : 02.43.21.18.69

Le Criirem est une association reconnue d'intérêt général, à ce titre les dons et adhésions sont déductibles à hauteur de 66% des revenus nets imposables.

Conférence Scientifique Internationale : Champs électromagnétiques et Santé Publique

À Bruxelles, les 16 et 17 novembre dernier s'est tenue une Conférence Scientifique Internationale sur le thème : Champs Électromagnétiques et Santé Publique. A cette occasion, le Docteur William Dab, enseignant chercheur au CNAM, après avoir occupé les postes d'épidémiologiste à EDF puis, directeur Général de la Santé, a présenté les conclusions auxquelles il est arrivé.

Il constate que depuis dix à douze ans, **les connaissances n'ont pas évolué** et que deux principales sources d'incertitude demeurent :

- l'évaluation des différences d'exposition entre les individus
- si toxicité il y a, l'origine du mécanisme est inconnue.

D'où la nécessité de mettre en place une grande Institution Européenne Multidisciplinaire qui aura pour objectif :

- **Organiser les recherches** en incluant plusieurs disciplines : biophysique, biochimie, informatique, statistique, mathématiques, modélisation, recherche génétique, génomique, métabolique, analyse du risque.
- **Gérer l'incertitude, donc le risque** alors que la population est largement exposée.

Il existe deux interprétations du risque : D'une part, les gens qui disent « nous devons connaître les mécanismes avant de parler de risque » et ceux qui disent « vous avez des signaux biologiques, vous avez des signaux épidémiologiques, il y a donc un risque ».
Le Docteur Dab n'est pas convaincu que le consensus scientifique entre ces deux parties soit possible, ni même qu'il relève d'une approche scientifique.

Il suggère de confier la résolution aux décideurs politiques et de les aider, en instituant :
- L'obligation pour toute nouvelle technologie de faire l'objet d'une étude d'impact sanitaire
- Un contrôle systématique de l'exposition des populations
- La réunion de forums de discussion réunissant « le monde de la science, le monde des citoyens, les élus, les médias, les administrations », pour définir les problèmes et aboutir à un consensus, dans chaque pays d'Europe et au niveau européen, sur les actions de protection des populations.

Et de conclure :
« On a besoin d'un grand débat démocratique, dans chaque pays de l'union Européenne et au niveau Européen ».

Conclusion du Criirem :

Le Criirem se félicite de la prise de position courageuse du Dr DAB. Cependant, le temps des discussions est passé, le temps des actions doit être engagé. Il est urgent d'appliquer une gestion des risques et de mettre en place les mesures de précaution pour réduire l'exposition des populations.

(riirem

Transmissions, publication trimestrielle réalisée par le (riirem

Responsable de la publication Pierre Le Ruz
Comité de rédaction : Mylène Vallée, Myriam Galbrun, Catherine Gouhier, Pierre Le Ruz.
Toute reproduction est encouragée, sous réserve de la mention « Transmissions n° 10 (riirem, année 2012 »
Centre de **R**echerche et d'**I**nformations **I**ndépendant sur les **R**ayonnements **E**lectromagnétiques
Association 1901 n°0723011863 – 19-21 rue Thalès de Milet – 72000 Le Mans – contact@criirem.org – Tél. : 02 43 21 18 69 – www.criirem.org